

01 10 ESSENTIEL LA RÉUNION

MARS 2025 N° 3

FICHE FILIÈRE Filière Volaille

La production de volaille à La Réunion s'établit à 23 100 tonnes équivalent carcasse en 2024. En volume et en valeur, c'est la première filière animale de l'île. L'essentiel de la production provient de deux coopératives, AVI-POLE REUNION et les Fermiers du Sud, et de leur 159 producteurs. Les acteurs qui la composent, sont réunis au sein de l'interprofession ARIV (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille).

Le développement de la filière volaille ces dernières années répond à une demande croissante. Celle-ci reste couverte majoritairement par les importations de poulet congelé.

I. Évolution de la filière à La Réunion

Historique de la filière

La filière volaille de chair s'est structurée historiquement autour de la coopérative AVI-POLE Réunion. L'ensemble des maillons, de l'amont vers l'aval sont regroupés au sein de l'interprofession ARIV (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille).

Le modèle de développement choisi, basé sur une exploitation de taille familiale (ferme de référence pour les poulets standards à 600 m²) a permis de favoriser la création d'emplois. De par ces nouveaux emplois agricoles, souvent situés dans les hauts de l'île, la filière volaille participe à l'aménagement de l'espace réunionnais.

La filière volaille aujourd'hui

Depuis le début de l'année 2015, la Coopérative des Fermiers du Sud (CFS) a intégré l'interprofession ARIV.

AVI-POLE Réunion et CFS se sont regroupés au sein de l'Association des Éleveurs de Volailles de la

Réunion (AEVR), qui depuis, représente le maillon production au sein de la filière interprofessionnelle.

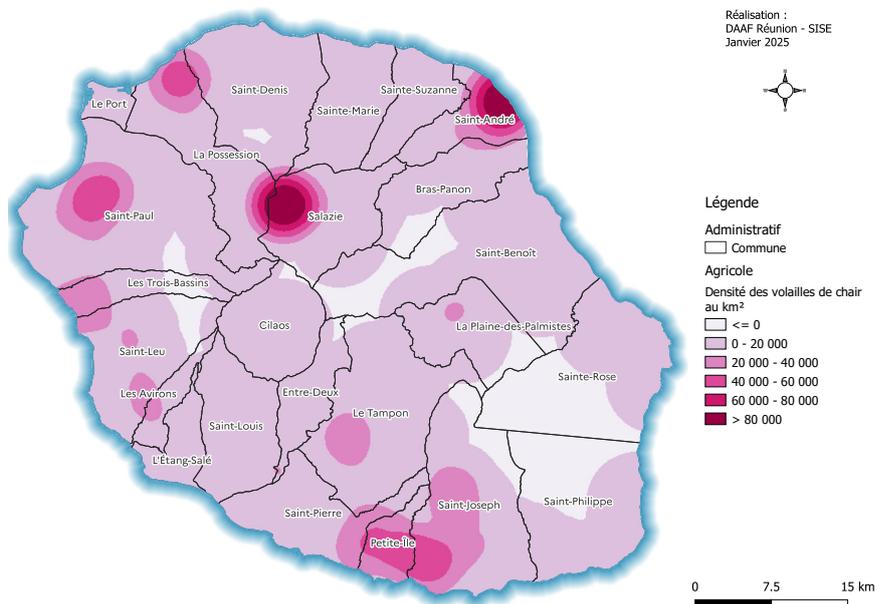
Après s'être restructurée, la filière avicole réunionnaise a actualisé en 2021 un projet stratégique. Les objectifs sur les 4 années à venir étaient de renforcer la gouvernance interprofessionnelle et d'élaborer des plans sur plusieurs thématiques. Ceux-ci incluaient l'optimisation des outils existants, la modernisation des infrastructures, ainsi que le dévelop-

pement de nouveaux produits (poulet congelé par exemple).

L'ambition étant d'approcher l'autonomie alimentaire de l'île en viande de volailles et de répondre aux responsabilités du territoire intégrées dans le Plan Régional de Souveraineté Alimentaire de La Réunion (voir encadré Perspectives page 5).

Aujourd'hui, en dépit du fort dynamisme des acteurs et de la crois-

Fig. 1 - Répartition des cheptels de volailles au lieu-dit du siège des exploitations en 2020



Sources : IGN – BD Carto et BD Topo, Agreste – recensement agricole 2020

sance économique positive de la filière, des problèmes de gouvernance interprofessionnelle freinent les projets de développement de la filière (augmentation de la capacité de traitement des déchets animaux par exemple).

II. Les acteurs de la filière et sa gouvernance

L'amont de la filière

-> Couvée d'Or

Jusque début 2024 l'entreprise Couvée d'Or alimentait l'ensemble des élevages de l'île en poussins pour la filière de volailles de chair. La production d'œufs à couvrir représente 12 à 15 millions d'œufs par an. Cette production, s'est avérée insuffisante pour répondre à la forte croissance de la filière et à l'augmentation des besoins des éleveurs.

Couvée d'Or possède un couvoir situé au Tampon et une poussinière sur Dos d'Ane. La production d'œufs à couvrir est répartie sur l'Entre-Deux, Grands Bois, Tan Rouge et

Bras Creux. Tous les bâtiments sont équipés pour recevoir les poulettes et les coqs âgés de 20 semaines. Les lots seront réformés vers l'âge de 64 semaines.

-> ECLOCEA

La Coopérative Fermiers du Sud et l'abattoir Duchemann-Grondin ont initié la création d'un second couvoir, ECLOCEA. Il a été mis en place en mars 2024 à Saint-Joseph. Ce couvoir importe tous ses œufs à couvrir de métropole.

Principalement destiné à fournir des poussins de souche ROSS pour les élevages à croissance rapide de CFS, ECLOCEA pourrait à terme diversifier son activité vers d'autres espèces.

-> AVIPALM

Située à Saint-Pierre, AVIPALM est une société d'importations d'animaux vivants, plus spécialement de cannetons et d'espèces de volailles secondaires.

AVIPLAM approvisionne principalement les producteurs indépendants.

L'interprofession ARIV

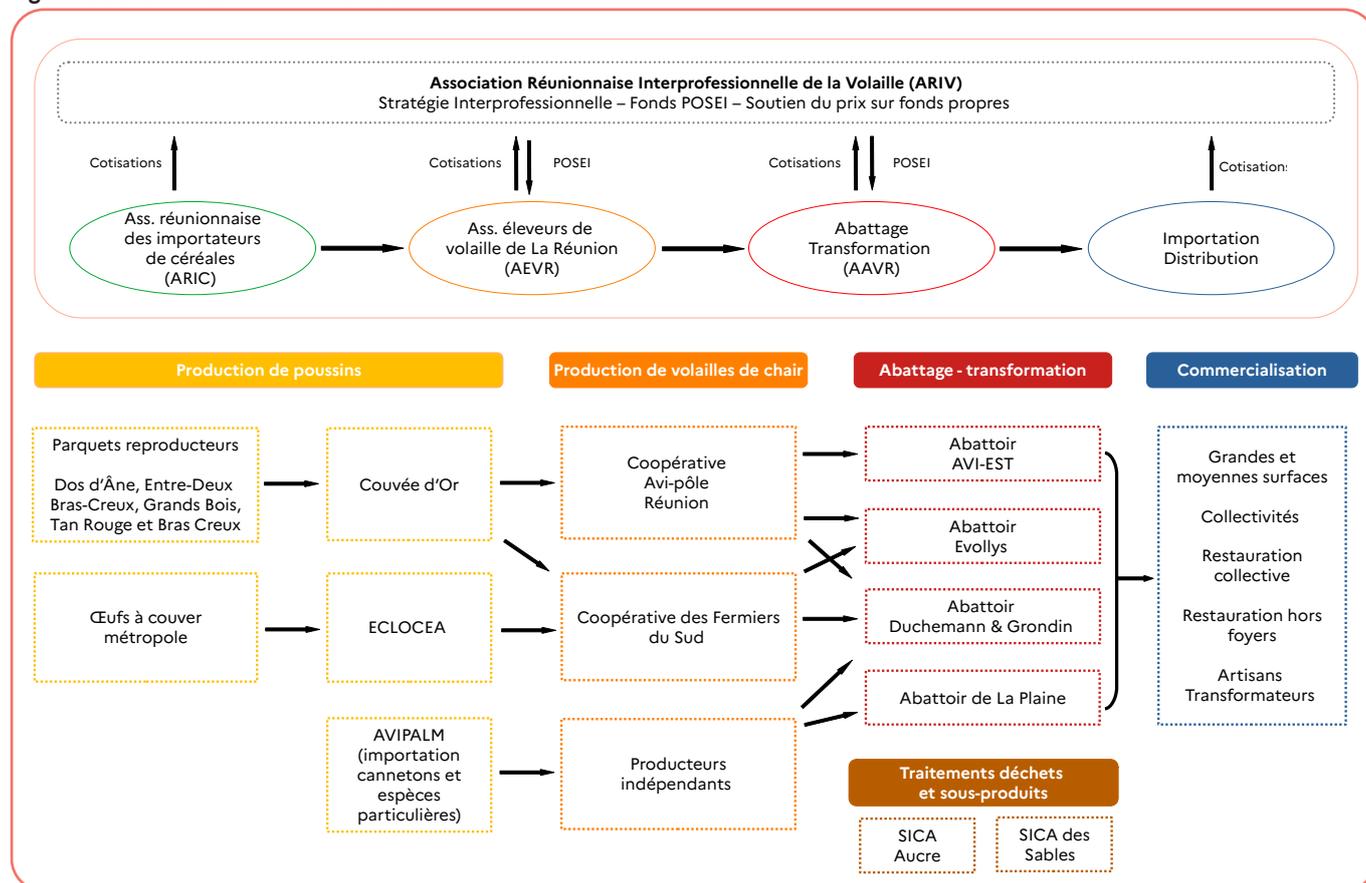
L'ARIV permet à la filière volaille de La Réunion de définir sa stratégie interprofessionnelle et de la mettre en œuvre de façon consensuelle entre les provendiers, les éleveurs, les transformateurs, les importateurs et les distributeurs (Fig.2).

L'interprofession collecte les cotisations de ses membres qui alimentent les fonds interprofessionnels FODAVI. Ces fonds permettent de financer des actions pour tirer vers le haut la filière et soutenir le revenu des producteurs. Elle assure également la gestion des fonds issus du POSEI.

Les éleveurs de la filière organisée

La filière organisée regroupe 159 producteurs en 2024, au sein de deux coopératives : AVI-POLE Réunion et la Coopérative des Fermiers du Sud (CFS). Ils sont représentés dans l'interprofession ARIV par l'Association des Éleveurs de Volailles de La Réunion (AEVR). (Fig.2)

Fig. 2 - Gouvernance de la filière volaille



-> La coopérative AVI-POLE Réunion

Située à Saint-Louis, la coopérative AVI-POLE compte en 2024, 117 producteurs répartis sur l'ensemble du territoire. Elle dispose d'une surface de bâtiments en production de 116 246 m².

L'objectif de la ferme de référence d'AVI-POLE est de 5,9 bandes par an pour le poulet standard.

-> La coopérative des Fermiers du Sud

La coopérative des Fermiers du Sud se situe à Saint-Joseph. Les 42 producteurs sont positionnés au sud de l'île. Ils disposent de 37 155 m² de surface de bâtiments dédiés à la production.

L'objectif de la ferme de référence de CFS est de 6,6 bandes par an pour le poulet de souche ROSS.

Les éleveurs indépendants

Il est difficile d'apprécier le nombre d'éleveurs de volaille indépendants. On estime qu'ils représentent environ 10 % de la production locale de la viande de volaille.

Les outils d'abattage et de transformation

La mise en œuvre du protocole « volaille de chair » a permis de rationaliser l'utilisation de deux structures d'abattage et de transformation existantes : Evollys et l'abattoir Duchemann & Grondin.

-> Evollys

Le complexe d'abattage Evollys (Etang-Salé) a été mis en service en 2014. C'est un outil de grande capacité, conçu pour faire face aux besoins des 20 prochaines années. Il permet en 2024 l'abattage de 20 664 tonnes équivalent carcasse de volailles. La structure est dédiée aux abattages de poulets standards et de dindes, avec transformation et conditionnement. Il dispose également d'une capacité importante de surgélation.

-> L'abattoir Duchemann & Grondin

Créé en 2006 à Saint-Joseph, il a abattu en 2024 près de 1 560 tonnes équivalent carcasse de volailles. Aujourd'hui, il est dédié à l'abattage des espèces secondaires (coqs, canards, pintades).

-> L'abattoir de La Plaine

Créé en 2014 à La Plaine-des-Palmistes, l'abattoir de La Plaine a abattu autour de 400 tonnes équivalent carcasse de volailles en 2023. Il traite surtout les abattages de poules de réformes et de canards, avec transformation et conditionnement.

-> L'abattoir AVI-EST

La structure d'abattage AVI-EST (Saint-Benoit) a été mise en service en 2005. En 2023, environ 25 tonnes équivalent carcasse de volailles ont été abattues. La structure est dédiée principalement aux abattages de volailles secondaires.

-> Les outils de traitement des déchets

Il existe deux unités de traitement des déchets d'abattoirs et de sous-produits d'origines animales : la SICA Aucre et la SICA des Sables. Elles se trouvent à l'Etang Salé.

Les organismes de recherche

-> Le RITA

Le réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA) est une spécificité des départements d'Outre mer.

Le RITA animal regroupe les acteurs de la filière, et repose sur plusieurs axes : renforcer le lien entre pratiques agricoles et sciences, promouvoir le transfert des résultats via les réseaux de référence d'exploitations agricoles et via la formation, assurer l'acceptabilité des résultats dans les itinéraires technico-économiques et encourager la coopération au sein des filières.

Il est animé par la Fédération régionale des coopératives agricoles de la

Réunion (FRCA).

Afin de répondre à l'attente sociétale relative à la consommation de produits dits « naturels », le RITA a mené des recherches sur les possibilités de limiter l'utilisation de produits synthétiques dans l'alimentation de la filière volaille (notamment l'anticoccidien).

-> Le CIRAD

C'est le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement. Présent à La Réunion depuis 60 ans, le Cirad contribue au développement du territoire et à son rayonnement en océan Indien.

Le CIRAD, en partenariat avec la FRCA, le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), les coopératives de volailles et la Chambre d'Agriculture, produit et transmet de nouvelles connaissances qui accompagnent l'innovation et le développement de la filière, notamment dans les domaines de la santé animale et de l'économie circulaire.

Le CIRAD a mené des recherches sur l'antibiorésistance dans des élevages de volailles réunionnais.

L'objectif, entre autres, repose sur la recherche autour de l'épidémiologie inter-îles.

Les autres acteurs

Proviendiers :

L'URCOOPA (union réunionnaise des coopératives agricoles) et Proval sont regroupés dans l'interprofession au sein de l'ARIC (Fig. 2).

Chambre d'agriculture :

Des conseillers mènent des visites sur les exploitations afin de fournir des références techniques et économiques aux éleveurs. La cellule diversification animale cherche à élargir les activités d'élevages des exploitations en introduisant de nouvelles espèces et pratiques. La cellule missions réglementaires veille à la conformité des pratiques d'élevage aux normes et lois en vigueur.

GDS :

Accompagne les éleveurs sur le plan sanitaire.

FRCA :

C'est la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles. Créée en 1979, est le syndicat professionnel qui regroupe l'ensemble des coopératives agricoles.

III. La production

Les chiffres de la production

En 2024, on estime à 23 128 tonnes équivalent carcasses la production de viande de volaille de l'île, dont environ 90 % de tonnes produites au sein de la filière organisée par les producteurs de l'AEVR.

En 2023, la production locale couvre 98 % des besoins de la consommation totale de viande volaille fraîche, et 42 % des besoins en tenant compte de la forte pression des importations de produits congelés.

Les producteurs de volailles

Les exploitations élevant de la volaille sont très diversifiées. Une typologie permet de classer les éleveurs en fonction de leurs différentes productions. Seules les exploitations détenant au moins 200 têtes au recensement agricole de 2020 ont été retenues. (Fig. 3)

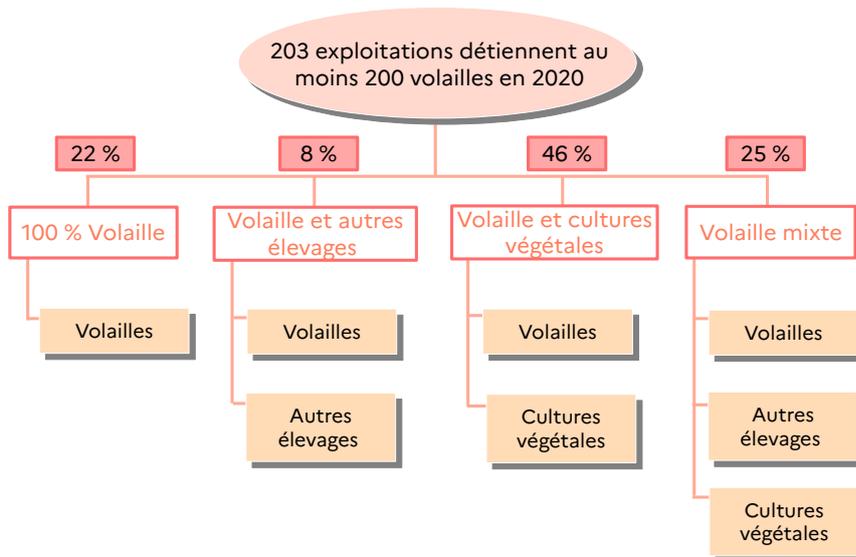
Les éleveurs de « Volaille et cultures végétales » (principalement canne à sucre et fruits) représentent près de la moitié des producteurs.

Les exploitations de « Volaille mixtes », qui associent la volaille à d'autres productions animales et végétales et les exploitations « 100 % Volaille » représentent chacune un quart des éleveurs.

Enfin, les producteurs « Volaille et autres élevages » sont minoritaires. En 2020, 8 % des éleveurs détiennent plusieurs ateliers de productions animales, notamment volailles et porcs. (Fig. 3)

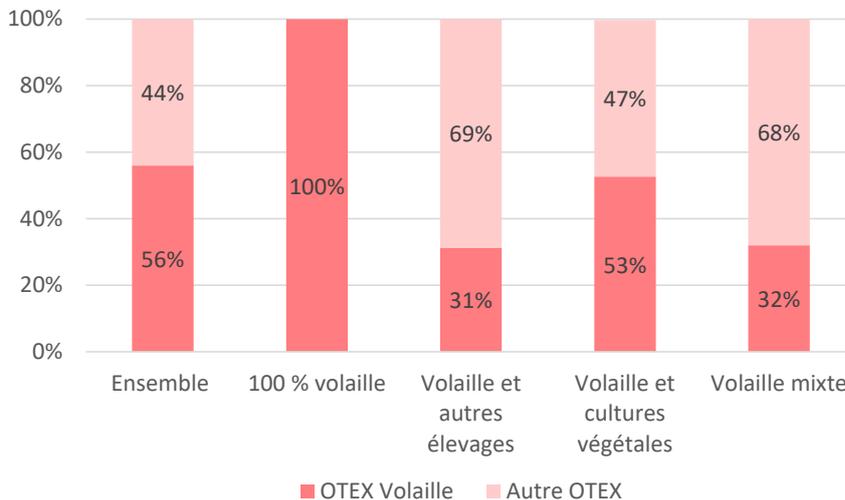
La filière avicole se compose majoritairement de producteurs spécialisés. Ils représentent 56 % des éleveurs. (Fig. 4)

Fig. 3 - Typologie des exploitations élevant de la volaille



Source : Recensement agricole 2020

Fig. 4 - Part des éleveurs spécialisés en volaille (OTEX) en fonction de la typologie des producteurs de volailles



Source : Recensement agricole 2020

Fig. 5 - Répartition des espèces de volaille en fonction du groupe de producteurs

	Poulets de chairs	Dindes	Canards	Pintades	Autres volailles
Exploitations 100 % Volaille	27 %	40 %	45 %	31 %	70 %
Exploitations Volaille et autres élevages	11 %	8 %	8 %	5 %	14 %
Exploitations Volaille et cultures végétales	40 %	17 %	28 %	52 %	16 %
Exploitations Volaille mixte	22 %	35 %	19 %	12 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Recensement agricole 2020

Plus de la moitié des exploitations « Volaille et cultures végétales »

sont spécialisées dans la production de volailles. A l'inverse, deux tiers des éleveurs « Volaille mixte » et « Volaille et autres élevages » sont spécialisés dans un autre atelier.

Plus de la moitié des exploitations « Volaille et cultures végétales » sont spécialisées dans la production de volailles. A l'inverse, deux tiers des éleveurs « Volaille mixte » et « Volaille et autres élevages » sont spécialisés dans un autre atelier.

(voir Définition OTEX)

Les exploitations « 100 % Volaille » élèvent diverses espèces. Elles représentent les effectifs de près des trois quarts des volailles d'espèces secondaires (oies, cailles et pigeons) et pratiquement la moitié des canards de l'île. (Fig. 5)

Les exploitations « Volaille et cultures végétales » élèvent 40 % des poulets de chairs de la filière. Ce groupe concentre également plus de la moitié de la production de pintades réunionnaises.

IV. Le marché de la volaille

Le marché local

La production de viande de volaille s'écoule de la façon suivante :

Lieu de commercialisation	Part
Grandes et moyennes surfaces	68 %
Collectivités	5 %
Boucheries traditionnelles	9 %
Autres (restaurants, hôtels, ventes à emporter, traiteurs...)	18 %

Source: ARIV

La commercialisation de la produc-

Fig. 6 - Evolution de la production locale estimée et des importations de viande de volaille



Sources : DAAF - Statistiques Agricoles Annuelles - Douanes

tion de volaille de l'ARIV se fait via la structure «Eleveurs Duchemann & Grondin», sous les six marques suivantes : Ti'gayar, Crête d'Or, Grand Matin, Creolay, Fumet des Salazes, et Kokoriko.

Importations

Après une légère baisse en 2023, les importations de viande de volaille repartent à la hausse en 2024. 26 686 tonnes de viande de volaille sont entrées sur le territoire en 2024.

Dans le détail, près de trois quarts

des importations sont sous forme congelées (19 466 TEC), un quart sous forme de viandes salées ou fumées, y compris les produits préparés à base de volailles (6 690 TEC), les importations de volailles fraîches représentent 2 % (509 TEC).

Le poulet représente 90 % de la volaille importée à La Réunion. C'est le premier poste de consommation de viande des ménages réunionnais. Ceci est dû son prix attractif et l'absence d'interdit religieux la concernant.

Perspectives

Dans le plan de souveraineté alimentaire de La Réunion, signé en octobre 2023, les acteurs de la filière volaille se sont fixés comme objectif d'atteindre un taux de couverture de 47 % et une production de 24 100 tonnes équivalent carcasse à l'horizon 2030. Ce plan définit 4 responsabilités : économique (équilibre en production locale et importations), sociale (création d'emplois et revenus stables), écologique (préservation des espaces naturels et promotion de l'agroécologie), et sociétale (promotion de l'économie sociale et solidaire et sensibilisation à la production locale).

Définitions

Production Brute standard : La production brute standard, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques et selon leur spécialisation. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

L'orientation technico-économique (OTEX) : L'OTEX est une classification européenne. Ce classement se fait à partir des coefficients de PBS. Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

L'essentiel sur la filière volaille

203 exploitations élevant des volailles de chairs en 2020



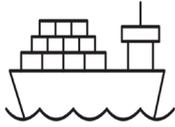
PRODUCTION DE VOLAILLE EN 2024
23 128 tonnes équivalent carcasse

✓ **98 %** des besoins du marché en frais

La filière organisée : **159** producteurs

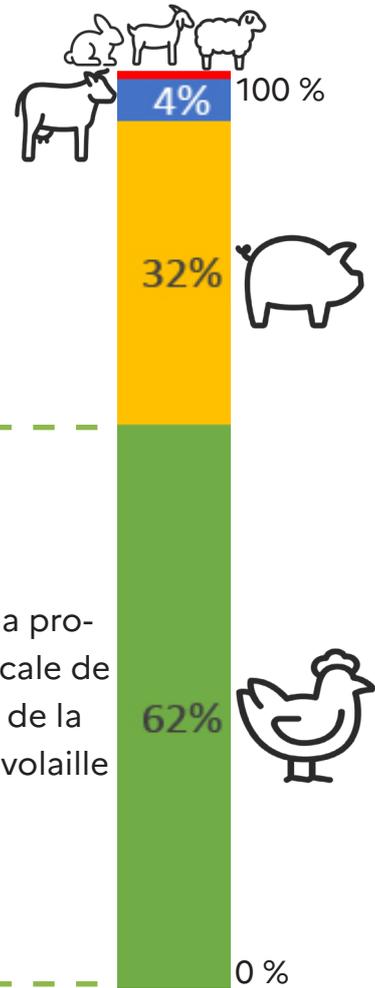


90 % de la production est issue de la filière organisée

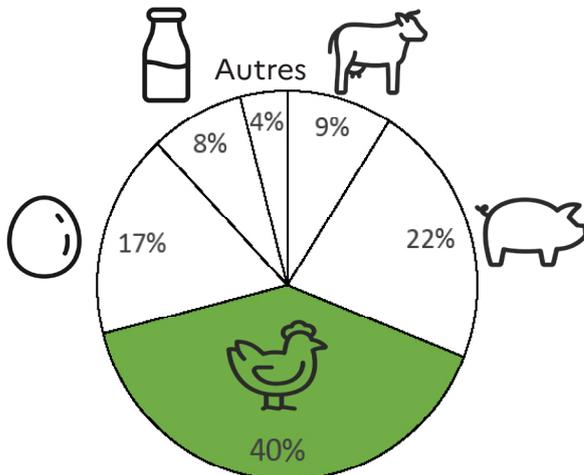


26 686 tonnes équivalent carcasse de viande de volaille importée en 2023 (viandes congelées, fraîches, fumées, salées et produits préparés à base de viande)

La volaille est la viande la plus produite à La Réunion



La filière volaille génère 40 % de la valeur totale de la production animale



62 % de la production locale de viande est de la viande de volaille